

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

Code : NT.00032.GN-SP

Édition : 4



Le texte suivant correspond à une traduction de la procédure originale « Programa de Observación Preventiva de Seguridad (OPS) » (NT.00032.GN-SP), Édition 4, dans le but d'en faciliter la compréhension à l'ensemble des employés de Gas Natural Fenosa. En cas de divergences quant à l'interprétation de la traduction, c'est le contenu de la version originale en espagnol en cours qui prévaudra à toutes fins utiles.

LE DIRECTEUR DES ACHATS, PREVENTION ET SERVICES GENERAUX

Date d'approbation : 02/03/2017

Date de traduction : 04/05/2017

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

Table des matières

	Page
1. Objet	4
2. Portée	4
3. Documents de référence	4
4. Définitions	4
5. Responsabilités	4
6. Déroulement	4
6.1. Considérations générales	4
6.2. Caractéristiques du programme	5
6.3. Conception du programme	5
6.4. Processus d'observation	6
6.5. Rapport résumé mensuel	7
6.6. Traitement et diffusion des résultats	7
6.7. Matériel de support	7
6.8. Formation des participants	8
6.9. Indicateurs	8
6.10. Formulaire d'OPS et inventaire des comportements sûrs	8
6.11. Normes pour réaliser l'OPS	8
7. Registres et données. Formats applicables	8
8. Liste des annexes	8

NT.00032.GN-SP		Date : 31/01/2017
Édition : 4		Page : 3 sur 9

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

1. Objet

Le présent document a pour objet de refléter les exigences minimum sur lesquelles doivent se fonder les programmes d'observation préventive de sécurité (ci-après OPS).

L'objectif de ce programme est d'augmenter le niveau de prise de conscience des comportements à risque et de promouvoir l'adoption de comportements sûrs au travail via l'identification et l'observation de ces comportements et la communication efficace des résultats de l'observation à tous les employés.

2. Portée

Elle s'applique à toutes les entreprises du groupe Gas Natural Fenosa à participation majoritaire et aux entreprises ou entités sous la responsabilité de celui-ci.

3. Documents de référence

NG.00002.GN Manuel du système intégré de gestion

4. Définitions

OPS : Observation préventive de sécurité

SIG : Système intégré de gestion

5. Responsabilités

Elles sont indiquées tout au long du document.

6. Déroulement

6.1. Considérations générales

Les programmes de modification du comportement ont gagné en popularité dans le domaine de la sécurité car il a été démontré qu'une grande partie des accidents de travail sont dus à des comportements (actes) dangereux.

Le fait que l'observation porte sur les comportements et non pas sur les personnes est un aspect fondamental du programme ; en effet, à l'issue de l'observation, on enregistre si le comportement observé est sûr ou non, mais on n'identifie pas la personne ou le groupe observé.

NT.00032.GN-SP		Date : 31/01/2017
Édition : 4		Page : 4 sur 9

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

6.2. Caractéristiques du programme

Les principales caractéristiques du programme sont les suivantes:

- Approche proactive ;
- Participation des employés ;
- Comportements observables ;
- Conséquences positives ;
- Consolidation progressive ;
- Observations anonymes ;
- Outil préventif de premier ordre.

6.3. Conception du programme

6.3.1. Domaines d'activité

Tous les employés, aussi bien ceux qui appartiennent au groupe GNF que ceux qui sont employés par des sous-traitants, qui réalisent des travaux dans tout le domaine de Gas Natural Fenosa feront l'objet de l'observation.

À titre non-exhaustif, l'OPS portera en priorité sur les activités les plus opérationnelles du groupe.

6.3.2. Observateurs

Les observateurs sont les employés qui réalisent des observations sur le terrain en vérifiant le niveau de respect des comportements sûrs.

L'ensemble du collectif des directeurs, cadres intermédiaires et les autres employés ayant du personnel à charge ou supervisant des activités sous-traitées seront des observateurs.

Ces directeurs et cadres se divisent en deux types de profils :

- Les leaders avec du personnel opérationnel à charge ;
- Les leaders de fonctions transversales sans personnel opérationnel.

6.3.3. Coordinateur du programme

Le coordinateur du programme est la personne qui est en charge du traitement statistique des résultats de l'observation, lesquels seront saisis dans le système par l'observateur, du suivi des actions d'amélioration et de l'élaboration d'un rapport mensuel.

Le coordinateur du programme se charge également, si cela s'avère nécessaire, de créer un programme indicatif des observations à réaliser par secteur et/ou

NT.00032.GN-SP		Date : 31/01/2017
Édition : 4		Page : 5 sur 9

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

activité, de vérifier la réalisation des observations programmées et de résoudre les éventuelles questions des observateurs.

Chaque unité d'affaires désignera les personnes devant assurer les fonctions de coordination du programme.

6.3.4. Nombre minimum d'observations à réaliser

Leaders avec du personnel opérationnel à charge :

- Directeur général : une observation par trimestre
- Directeur une observation tous les deux mois
- Comités de direction des unités d'affaires/pays une observation tous les deux mois
- Reste du personnel : une observation tous les deux mois

Leaders de fonctions transversales :

- Tous une observation par année

Chaque leader pourra réaliser et documenter une observation si, au cours de son activité habituelle, il détecte l'occasion de la réaliser du fait de l'opportunité d'un dialogue avec les personnes, qu'il ait identifié des comportements méritant une félicitation ou devant être corrigés.

6.4. Processus d'observation

Le processus d'observation comprend les phases suivantes :

Initiale :

Cette phase peut être planifiée ou spontanée. Pour les observations planifiées, l'observateur devra contacter le personnel responsable de l'activité pour effectuer la visite ou demander les permis pertinents s'ils sont nécessaires. Pour les observations spontanées, l'observateur suivra son critère d'opportunité.

Observation :

Le document intitulé « Inventaire des comportements sûrs » (Annexe 02) reflété dans l'outil informatique habilité à cet effet sera le document de référence à suivre. Si, au cours de l'observation d'une tâche, des comportements à risque sont détectés, l'observateur doit le faire remarquer à la personne ou au groupe qui exécute la tâche.

Si la situation détectée implique des risques graves ou imminents, cette indication se fera au moment où elle est remarquée et la correction devra être appliquée immédiatement, en fournissant les informations pertinentes. (Par exemple : un accès à une enceinte confinée sans explosimètre, des travaux dans une tranchée avec un risque d'enterrement sans protection adaptée, etc.)

NT.00032.GN-SP		Date : 31/01/2017
Édition : 4		Page : 6 sur 9

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

Enregistrement de l'OPS :

Dans le document intitulé « Formulaire OPS » (Format 1), disponible dans l'application pour la gestion de l'OPS, la tâche observée devra être indiquée en précisant l'activité effectuée et si elle est réalisée par un sous-traitant.

Ces informations seront téléchargées dans l'application pour la gestion de l'OPS.

6.5. Rapport résumé mensuel

Une fois les formulaires de chaque observateur reçus, le coordinateur les utilisera pour élaborer un rapport mensuel de suivi des OPS réalisées dans le domaine d'activité.

Ce rapport, qui devra être standard, devra au moins refléter l'évolution des indicateurs définis pour le programme OPS et la typologie des actions d'amélioration.

6.6. Traitement et diffusion des résultats

Le coordinateur se chargera du traitement des résultats de l'OPS, en élaborant mensuellement le « Rapport de résultats OPS » (qui devra inclure des graphiques avec les pourcentages de comportements sûrs et un message précis lié aux résultats mensuels) ; ce rapport de résultats devra être largement diffusé dans le secteur d'activité concerné.

Les moyens de diffusion seront :

- Publication sur les tableaux OPS dont le contenu sera exposé par le coordinateur du programme.
- Transmission directe aux employés de chaque secteur d'activité par les cadres intermédiaires lors de brèves réunions de groupe (Flash OPS).

Le suivi des résultats du programme OPS sera réalisé dans les différents comités du groupe :

- Comités de sécurité et de santé
- Sous-comités de sécurité (techniques, territoriaux et spécifiques)
- Comités de direction
- Réunions de coordination

6.7. Matériel de support

L'application du programme devra au moins inclure le matériel de support suivant :

- Dotation minimum d'équipements de protection individuelle : Chaussures de sécurité, casque de protection et gilet haute visibilité. Les équipements de protection requis spécifiquement pour l'activité à observer devront également être pris en compte.

Le matériel sera demandé selon la procédure définie par chaque pays.

NT.00032.GN-SP		Date : 31/01/2017
Édition : 4		Page : 7 sur 9

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

6.8. Formation des participants

Les observateurs recevront un cours de formation pour les préparer en tant que tels. Cette formation aura une durée approximative de 6 heures (y compris la pratique).

6.9. Indicateurs

Les indicateurs de suivi du programme d'observation préventive de sécurité (OPS) seront les suivants :

- Pourcentage du nombre d'OPS réalisées par rapport au nombre d'OPS prévues dans le mois.
- Nbre d'observateurs actifs pendant le mois / Nbre d'observateurs prévus dans le mois.
- Nombre d'actions (d'amélioration ou correctives) entreprises à la suite de l'application des OPS.
- Nombre d'OPS au cours desquelles des comportements à risque ont été observés par rapport au nombre d'OPS réalisées.

Le coordinateur de l'OPS sera en charge du suivi des indicateurs mentionnés.

6.10. Formulaire d'OPS et inventaire des comportements sûrs

Les observations OPS seront enregistrées dans le Formulaire d'observation préventive de sécurité disponible dans l'application pour la gestion de l'OPS, applicable à tous les secteurs d'activité de Gas Natural Fenosa.

Au dos figure l'inventaire des comportements sûrs, qui est une liste d'aspects devant être évalués lors de chaque observation.

6.11. Normes pour réaliser l'OPS

Un dialogue de sécurité sera créé ; des questions seront posées aux employés et les aspects positifs seront renforcés.

A priori le formulaire ne devra pas être utilisé pendant l'observation. Il est recommandé de le remplir a posteriori.

Aucune sanction ne sera appliquée si une irrégularité est observée. L'observation comporte une approche de sensibilisation.

7. Registres et données. Formats applicables

N/A

8. Liste des annexes

- NT.00032.GN-SP-AX.01 : Membres du réseau d'engagement visible

NT.00032.GN-SP		Date : 31/01/2017
Édition : 4		Page : 8 sur 9

Programme d'observation préventive de sécurité (OPS)

Annexe 01. Membres du réseau d'engagement visible

Sponsor :	José María Almacellas González
Leader :	Francisco García Acosta
Membre NR Gaz :	Jairo Soto Rey
Membre NR Électricité :	Juan José Coiradas Sambade
Membre Génération :	Roberto Pilling Gómez
Membre Latam :	Ignacio Ochoa Escala
Membre Prévention :	Mario Berdoy Muñoz

NT.00032.GN-SP		Date : 31/01/2017
Édition : 4		Page : 9 sur 9

Évaluez le besoin d'imprimer ce document. Une fois imprimé, celui-ci a valeur de copie non contrôlée. Protégeons l'environnement

Propriété de Gas Natural Fenosa. Reproduction interdite